

Aides financières, entre bouffée d'oxygène et désillusions

Durant tout l'été, « L'Avenir » vous propose de suivre le parcours de sept nouveaux indépendants, sept Wallons qui ont décidé de se lancer dans l'aventure entrepreneuriale. Cette semaine, ces jeunes patrons évoquent les aides et financements alternatifs. Un soutien essentiel, mais parfois difficile à obtenir.

Avoir besoin de fonds pour franchir le cap de l'entrepreneuriat, c'est le nerf de la guerre. La bonne nouvelle ? S'ils souhaitent renflouer les caisses, les indépendants disposent d'un panel d'alternatives au traditionnel crédit bancaire. En Belgique, et spécifiquement en Wallonie, de nombreuses aides et financements existent en effet pour soutenir les indépendants (voir infographie ci-contre).

« Attention, il y a une distinction à établir entre aide financière et financement, avance Hugo Moreau, conseiller au 1890, le guichet unique à destination des entrepreneurs, géré par Wallonie Entreprendre (l'outil économique et financier de la Wallonie). Pour simplifier, les aides financières, que l'on appelle aussi "primes" ou "subsidés" constituent une aide qui ne devra pas être remboursée. Pour le dire simplement, c'est en quelque sorte une aide gratuite. »

À l'inverse, cette gratuité ne s'applique pas aux financements : « Typiquement, le financement est un prêt que l'indépendant va devoir rembourser, le plus souvent avec des intérêts. »

Des petites contributions qui font la différence

Les exemples de financements alternatifs sont légion. Ainsi, pour financer son projet de commerce dédié à l'apéro, le Liégeois Bastien Jehotte a réalisé une opération de crowdfunding. « C'était avant d'ouvrir le magasin, et même avant mon passage en couveuse d'entreprise », se rappelle-t-il. Le trentenaire avait alors sélectionné Crowd'In, une plateforme liégeoise, pour

récolter ces participations financières. « Au-delà de l'apport financier, c'est un mécanisme qui a l'avantage d'offrir pas mal de visibilité et de toucher un public plus large que mon seul réseau. [...] Concrètement, les gens investissent, et reçoivent une contrepartie. Il faut dire que le thème du magasin s'y prêtait particulièrement bien ! »

Pour Bastien, l'opération est un succès. Ce financement participatif lui a permis de collecter une somme non négligeable, l'équivalent d'un tiers de son investissement global.

« À ma grande surprise, on a dépassé les 3000 euros lors de l'opération de crowdfunding ! »

Kamanda Milele a fait le même choix lors du lancement de son premier projet. Le concept ? Des cosmétiques capillaires pour cheveux crépus. Ici aussi, la Liégeoise opte pour une contrepartie, un investissement en échange de produits via la plateforme de financement Ulule.

« Avant de faire cette opération de crowdfunding, j'étais persuadée que personne n'y participerait, explique-t-elle. J'avais d'abord fixé le montant à 1 500 euros. On m'a suggéré de mettre la barre plus haut, à 3 000 euros. À ma grande surprise, on a même dépassé cette somme ! »

Ce mécanisme a rassuré Kamanda, plutôt stressée à l'idée de commercialiser ses produits : « C'était une sorte de test, finalement. Une façon de savoir si les personnes allaient adhérer à ce projet. »

Soutien en demi-teinte
Au-delà des financements, le jeune entrepreneur peut également solliciter plusieurs catégories d'aides, tant à l'échelon régional

que fédéral. À cet égard, le dispositif Airbag de la Région wallonne s'avère pertinent. « Au niveau du 1890, c'est un mécanisme dont on parle très souvent lorsqu'une

personne nous interpelle sur les possibilités d'aides, affirme Hugo Moreau. Ce subsidé, géré par le Forem, permet à l'indépendant qui se lance de percevoir jusqu'à 12 500 eu-

ros, en 4 tranches. »

Une belle idée, sauf qu'en pratique, il faut visiblement s'accrocher pour tenter d'obtenir ce subsidé.

C'est du moins le sentiment de l'arlonnaise Valérie Diez. « En sortie de couveuse d'entreprise, j'ai demandé à bénéficier du plan Airbag. Par contre, il ne faut pas compter

dessus pour se lancer ! Personnellement, j'ai dû attendre un an avant d'avoir cet argent. Comme pour l'accompagnement, il y a beaucoup de paperasse. Le point positif, c'est qu'on est bien aidé par la SAACE (NDLR : structure d'accompagnement à l'auto-création d'emploi) pour préparer le dossier, ce qui est

très appréciable. »

Pour créer ses ateliers culinaires, Valérie a principalement injecté des fonds propres et a eu recours à la ligne de crédit de la couveuse. « Cela dit, mes investissements étaient assez limités... »

Pauline Gaillard et Antoine Mercenier n'ont, quant à eux, pas pu bénéficier du

dispositif Airbag. Pourtant, ce n'est pas faute d'avoir essayé. Lorsqu'ils évoquent leur parcours, les deux jeunes associés peinent d'ailleurs à masquer leur agacement.

« L'un des avantages du passage en SAACE est précisément de pouvoir demander cette aide. Mais cela exige un gros boulot administratif, il y a énormément d'étapes, relève Pauline. On voulait absolument décrocher cette somme, qui nous aurait bien aidés en combinaison avec notre prêt bancaire, en sachant que nous avions tous les deux emprunté 5 000 euros à nos familles respectives... »

Après avoir planché sur ce dispositif, les Numurois reçoivent le feu vert de Job'In, la SAACE qui les accompagnait au début du processus de lancement de leur activité.

« On a reçu cet accord une semaine avant la deadline pour solliciter le plan Airbag. Le problème, c'est que les démarches administratives qui suivent ont pris du temps aussi. Finalement, on était en retard de 4 jours pour le plan Airbag... Pour le dire autrement, notre dossier est en ordre, il est complet, mais les 4 jours de retard ne passent pas pour l'administration. Je ne cache pas qu'on l'a encore en travers de la gorge aujourd'hui... »

Le duo examine désormais les possibilités de recours, et espère encore pouvoir obtenir ce précieux soutien financier.

Un vrai tremplin ?

Comme Pauline et Antoine, Céline Cambron a aussi tenté de décrocher le plan Airbag. « On me l'a refusé car mon projet n'était pas assez rentable... » Une déception pour la Marchoise, qui a toutefois pu activer un autre levier, très utile en début de parcours.

Au chômage après avoir démissionné de son poste d'enseignante, elle a bénéficié de l'avantage « tremplin-indépendants ».

« Le tremplin-indépendants nous a aidés, parce qu'on ne pouvait pas se permettre de perdre un salaire ! »

« Cela nous permet de démarrer notre activité comme indépendant complémentaire, tout en gardant nos allocations de chômage. » L'idée du dispositif est de faciliter la transition vers une activité à titre principal. « C'est une fameuse aide, car il y a plein de frais que l'on n'imagine pas forcément ! Mon conjoint travaillait, mais perdre un salaire pour que je me lance, on ne pouvait quand même pas se le permettre ! »

Kamanda Milele a aussi pu compter sur le « tremplin-indépendants », mais en pleine crise Covid, avec la désagréable impression d'avoir laissé filer sa chance. « Mon idée de départ était de vendre mes cosmétiques dans des commerces physiques. J'avais notamment des accords avec des boutiques françaises et anglaises. Mais à cause du Covid, je me suis retrouvée à devoir faire de la vente en ligne... »

La jeune femme s'improvise alors Youtubuseuse en tournant quelques vidéos, sans grande conviction. « J'ai fait une demande pour arrêter l'avantage tremplin-indépendants dans l'idée de le reprendre un peu plus tard, mais ce n'était pas possible... Le souci, c'est qu'on ne peut en bénéficier qu'une seule fois. Le dispositif est intéressant en soi, mais j'ai trouvé cet aspect un peu dommage... »

CÉLINE DEMELENNE 2

COMMENT FINANCER MON ACTIVITÉ D'INDÉPENDANT ?

Financements

Nécessitent un remboursement, des intérêts ou une contrepartie

1 Prêts

Prêt automatique : Ce prêt de Wallonie Entreprendre me permet d'obtenir jusqu'à 75 000 euros pour financer des investissements ou des besoins de trésorerie. Concrètement, c'est ma banque qui introduit la demande de prêt automatique auprès de Wallonie Entreprendre via une plateforme en ligne.

Prêt coup de pouce : Un particulier/un proche investit dans mon entreprise située en Wallonie et bénéficie en retour d'un crédit d'impôt pouvant aller jusqu'à 4% par an. Le montant maximal est de 250 000 euros par emprunteur.

Prêt Easy'green : Ce dispositif de financement de Wallonie Entreprendre me permet de financer des projets visant à réduire l'empreinte carbone de mon entreprise. Le montant maximal du financement est d'un million d'euros par projet.

2 Garantie automatique

La garantie automatique peut aller de pair avec le prêt automatique. Grâce à ce mécanisme, je bénéficie d'un crédit bancaire garanti par Wallonie Entreprendre jusqu'à 75% du montant. Ma banque prend donc « seulement » 25% de risque sur ce financement. L'engagement maximal est de 37 500 euros.

3 Financement en capital

Wallonie Entreprendre peut aussi directement investir en mettant du capital dans ma société. Ce dispositif peut notamment bénéficier aux start-up à orientation technologique.

4 Crowdfunding (ou financement participatif)

Le crowdfunding me permet de financer mon projet en faisant appel à de nombreux petits investisseurs. Ce financement participatif se fait via des plateformes en ligne.

5 Microcrédits

Si une banque classique refuse de m'octroyer un crédit, je peux solliciter un microcrédit auprès d'un organisme dédié à ce type de financement. Les sommes empruntées ne dépassent pas 25 000 euros.

6 Business angels

Un business angel est un investisseur privé - généralement un ancien cadre d'entreprise - qui partage son expérience, son réseau et une partie de ses fonds contre une part du capital de ma société.

Aides financières, primes et subsidés

Aides « gratuites », sans remboursement ni intérêts

1 Le dispositif Airbag

Le dispositif Airbag wallon m'aide dans le démarrage de mon activité d'indépendant à titre principal. Je peux obtenir un montant maximal de 12 500 euros, versé en quatre fois, sur deux ans.

2 L'avantage tremplin-indépendants

En tant que demandeur d'emploi indemnisé, cet avantage me permet de conserver, durant l'exercice d'une activité d'indépendant complémentaire, mon droit aux allocations de chômage pendant 12 mois. La mesure est gérée au niveau fédéral (ONEM).

3 Chèques-entreprises

Je bénéficie d'un subsidé destiné à financer certaines prestations liées aux besoins de mon entreprise (exemple : des frais de consultation). Je partage le coût de ces prestations avec la Région wallonne.

4 Objectif proximité

En tant que nouveau commerçant, je bénéficie d'une aide, jusqu'à 6 000 euros, de la Région wallonne pour me lancer et m'installer dans une cellule vide. En tant que commerçant établi, je peux également bénéficier de cette aide en faisant évoluer mon entreprise de façon novatrice.

5 Prime à l'investissement

La Wallonie encourage les entrepreneurs qui investissent sur son territoire et qui créent de l'emploi. Cette prime consiste en un pourcentage du montant de mes investissements. Les seuls d'investissement dépendent de la taille de mon entreprise.





EVA - CÉLINE DEMELLENE

Belinda Moulin est manager chez Microstart, un organisme de microcrédit, à Liège.

Un microcrédit quand la banque est aux abonnés absents

Certaines solutions de financement sont encore méconnues des indépendants. C'est le cas du microcrédit.

« **Q**uand j'ai frappé à la porte de Microstart, tout est allé vite. Il faut dire que mon business plan était déjà fait, donc c'était assez simple. » Lorsqu'elle décide de créer sa marque de cosmétiques capillaires, Kamanda Milele perçoit des allocations de chômage. Elle a néanmoins besoin de fonds pour lancer son activité. La possibilité de s'adresser à un banquier ? Elle ne l'envisage pas une seule seconde : « Pour être honnête, je n'ai même pas entamé les démarches. Je me suis dit que le refus était inévitable dans ma situation, et que je n'avais vraiment pas envie de me ramasser un "non" à ce stade », dit-elle, en toute transparence. « Je reconnais que j'avais une certaine réticence à cet égard. »

Le choix du microcrédit s'est avéré pertinent, puisque son dossier a bien été retenu chez Microstart. Pour financer son projet, Kamanda em-

prunte alors 10000 euros, une jolie somme. « J'avais une série de frus "législatifs" à assumer pour les produits titillés, les "recettes", etc. Et puis, il fallait évidemment que je rémunère le laboratoire en charge de la réalisation des cosmétiques. »

Des parcours compliqués

L'exemple de Kamanda rencontre partiellement l'objectif du microcrédit, qui est de rendre le crédit accessible aux individus qui ne peuvent a priori pas s'adresser à une banque classique. « Je pense aux personnes qui ont connu des erreurs de parcours ou qui veulent se lancer dans un secteur que les banques ne financent pas, comme l'horeca », ex-

plique Belinda Moulin, branch manager chez Microstart, à Liège. Les microcrédits sont aussi plus accessibles aux personnes en situation délicate. Citons entre autres les interdits bancaires, les candidats au faible niveau d'activité ou en manque de garanties. « Ce n'est pas toujours évident pour certains profils, comme les personnes issues de l'immigration, qui n'ont pas forcément leur équivalence de diplôme par exemple. »

Structurer le projet

En Wallonie, il existe deux organismes de microcrédits renommés : Crédal et Microstart. L'un et l'autre proposent des produits financiers

ainsi qu'un service d'accompagnement pour soutenir le porteur de projet. « Chez Microstart, on propose un accompagnement en amont pour aider la personne à structurer son projet par l'intermédiaire d'un business plan, entre autres. »

En Wallonie et à Bruxelles, l'accès à la gestion est obligatoire pour devenir indépendant (lire nos éditions du 24 juillet). « Ce que nous faisons, c'est que nous proposons des formations entièrement gratuites, qui ne sont pas certifiantes, mais qui permettent à la personne de comprendre le syllabus. » Ces formations préparent le candidat à l'examen du jury central. Un accompagnement après le lancement de l'activité est

également proposé.

Jusqu'à 25000 euros

Concrètement, la somme minimale du prêt, pour un microcrédit, est de 500 euros. « On peut aller jusqu'à 15000 euros pour une personne qui débute son activité et même jusqu'à 25000 euros pour l'indépendant en activité depuis un an au moins. » L'intérêt du microcrédit est qu'il peut également s'apparenter à des fonds propres, si le porteur de projet souhaite solliciter un crédit bancaire.

Notons que le futur indépendant doit néanmoins avoir un garant pour une caution de l'ordre de la moitié du montant emprunté. « Pour les personnes très isolées qui ne peuvent pas avoir de garant, ce n'est pas nécessairement bloquant, d'autres solutions existent. » Les motifs de refus ? « Si un candidat est fort endetté, on ne se lancera pas. Si on sent qu'il n'est pas prêt à assumer un tel projet, on n'ira pas plus loin non plus. Mais tout ceci s'évalue au cas par cas. »

CÉLINE DEMELLENE 2

« Les profils ne se limitent pas aux personnes précarisées »

Le microcrédit ne s'adresse pas qu'aux personnes en situation compliquée. Depuis la crise du Covid, Belinda Moulin a vu de nouveaux profils pousser la porte du bureau liégeois de Microstart. « On a accompagné pas mal d'indépendants qui étaient déjà installés, par exemple. Leurs chiffres, leur bilan comptable étaient moins bons aux yeux de la banque, ils sont donc arrivés chez nous histoire d'avoir un peu de trésorerie pour tenir le coup », raconte-t-elle. Une évolution qui prouve que « les microcrédits ne s'adressent pas qu'aux personnes

précarisées. » La manager a récemment suivi d'anciens employés, qui voulaient se lancer dans l'aventure entrepreneuriale. « On a eu une diversité de profils plus importante qu'avant, simplement parce que la vie devient plus difficile et que les banques sont de plus en plus frileuses à l'idée de prêter de l'argent. » Les chiffres sont éloquentes : en 2022, Microstart a accompagné 1458 personnes et a octroyé 555 microcrédits. Le taux de pérennité de ces entreprises est de 70 % après deux ans d'activité. **C.DEM**

LA SEMAINE PROCHAINE

Un dossier consacré à la cessation d'activité.